

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00789
Numéro SIREN : 823 154 737
Nom ou dénomination : 7.2 Crossfit Family

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2023 sous le numéro de dépôt 3030

7.2 Crossfit Family
Société par actions simplifiée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 43 bis rue Pierre Martin
72100 LE MANS
823 154 737 RCS LE MANS

Ci-après la « **Société** »

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{ER} MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le premier mai,
A 11 heures,

La société FS2Y, société par actions simplifiée au capital de 9 000 euros, dont le siège social est situé 31bis rue Pasteur - 72000 LE MANS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Le Mans sous le numéro 951 909 241, représentée par Monsieur Frédéric AUDEBERT, Président,

Titulaire des 1 000 actions composant le capital de la Société,

Associée unique de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- **Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur Frédéric AUDEBERT de son mandat de Président avec effet au 30 avril 2023, compte tenu de la dispense de réalisation de son préavis, nomme en qualité de nouveau Président, à compter du 1^{er} mai 2023, sans limitation de durée :

La société FS2Y, société par actions simplifiée au capital de 9 000 euros, dont le siège social est situé 31bis rue Pasteur - 72000 LE MANS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Le Mans sous le numéro 951 909 241, représentée par Monsieur Frédéric AUDEBERT, Président,

Sa rémunération sera fixée par la plus prochaine décision de l'associée unique.

Monsieur Frédéric AUDEBERT, au nom de la société FS2Y qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Paraphé
FA

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société FS2Y

Représentée par Monsieur Frédéric AUDEBERT

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président



Monsieur Frédéric AUDEBERT

31 bis rue Pasteur
72000 LE MANS

7.2 CROSSFIT FAMILY

À l'attention de Monsieur Frédéric AUDEBERT

43 bis rue Pierre Martin
72100 LE MANS

LE MANS, le 25 avril 2023

OBJET : LETTRE DE DEMISSION

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire officiellement part de ma décision de démissionner de mes fonctions de Président de la société 7.2 CROSSFIT FAMILY, société par actions simplifiée au capital social de 9 000 euros, dont le siège social est situé 43 bis rue Pierre Martin – 72100 LE MANS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LE MANS sous le numéro 823 154 737 (la « **Société** »).

Cette démission prendra effet au 30 avril 2023 si l'Associé unique accepte de me dispenser de la réalisation de mon préavis de 3 mois.

Je déclare par la présente n'avoir aucune demande à formuler à l'encontre de la Société, que ce soit au titre d'indemnité de perte de fonctions, de démission non justifiée ou à quelque titre que ce soit et qu'il n'existe aucun accord ou arrangement aux termes desquels la Société pourrait avoir une obligation quelconque à mon encontre.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Monsieur Frédéric AUDEBERT

